

Récompenses Étoiles Subway^{MD} - Saison des sandwiches de 12 po Règles officielles

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAGNER.

1. Admissibilité : La promotion Récompenses Étoiles Subway^{MD} - Saison des sandwiches de 12 po (la « **Promotion** ») est réservée aux résidents autorisés du Canada ayant au moins dix-huit (18) ans et qui sont membres du programme Récompenses Étoiles de Subway^{MD}* au moment de l'inscription. Les employés du franchisé Subway Advertising Fund of Canada Inc. a/s de Field Law LLP (« **Commanditaire** »), de Merkle Inc. (« **Administrateur** ») (collectivement, « **Entités de la promotion** »), des Entités de la NBA (telles que définies aux présentes) et de leurs sociétés mères et affiliées, des fournisseurs ainsi que de la famille immédiate (conjoint, parents, frères et sœurs et enfants) et des membres du ménage de chacun de ces employés ne sont pas admissibles. La Promotion est soumise à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales, territoriales, municipales et locales en vigueur et est nulle là où la loi l'interdit. En participant, les participants acceptent pleinement et sans réserve les présentes Règles officielles et les décisions du Commanditaire et de l'Administrateur, qui sont définitives et contraignantes pour toutes les questions liées à la Promotion. La Promotion se compose d'un concours où les prix sont attribués par tirage au sort (le « **Concours** ») et d'un jeu à gains instantanés (le « **Jeu à gains instantanés** »). Le Concours se déroule dans environ 2 899 restaurants Subway participants au Canada, et le Jeu à gains instantanés se déroule sur Internet. Pour gagner un prix ou une offre, il faut satisfaire à toutes les exigences énoncées dans les présentes. Gagner le Grand prix de voyage dans le cadre du Concours est également conditionnel au respect de toutes les exigences énoncées dans les présentes, y compris le consentement à une vérification confidentielle des antécédents afin de confirmer l'admissibilité de la personne gagnante potentielle et la conformité avec des présentes Règles officielles. **En raison de la nature du prix offert, si une vérification des antécédents révèle que la personne potentiellement gagnante du Grand prix de voyage du Concours (et/ou son(sa) compagnon(e) de voyage potentiel(le)) a eu un comportement qui pourrait nuire à la réputation du Commanditaire ou de l'une des Parties exonérées, tel que déterminé par le Commanditaire à sa discrétion, la personne potentiellement gagnante peut être disqualifiée.**

***Le programme de Récompenses Étoiles Subway^{MD} est disponible dans les restaurants participants. Aucun point ne peut être accumulé sur les commandes de livraison par des tiers, les commandes de traiteur de MSI ou les achats de cartes-cadeaux.**

2. Commanditaire : Subway Franchisee Advertising Fund of Canada Inc., a/s de Field Law LLP, 400 - 444 7 Ave SW, Calgary AB T2P 0X8, **Administrateur au Canada :** Merkle Inc. 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075 États-Unis.

3. Période : La Promotion se déroule du 3 octobre 2024 à 00 h 00, heure de l'Est (« **HE** »), au 13 décembre 2024 à 23 h 59 HE (la « **Période de promotion** »). L'ordinateur de l'Administrateur est le dispositif officiel de chronométrage de la Promotion.

4. Modalités de participation : Pendant la Période de promotion, rendez-vous sur footlongseason.com (« **Site de promotion** ») et suivez les liens et les instructions pour vous inscrire au programme de Récompenses Étoiles Subway^{MD} (si vous ne l'avez pas déjà fait) et remplissez et soumettez correctement le formulaire d'inscription en indiquant vos nom et prénom (les initiales ne suffisent pas), votre adresse courriel et l'adresse de votre domicile (les boîtes postales ne sont pas autorisées) ou connectez-vous à votre compte de Récompenses Étoiles Subway^{MD} (« **Compte** »). S'il s'agit de votre première visite sur le Site de la promotion et que vous n'êtes pas encore membre du programme de Récompenses Étoiles Subway^{MD}, vous serez invité(e) et obligé(e) de créer un Compte. Les comptes sont gratuits, mais sont soumis aux

Conditions générales du programme de Récompenses Étoiles Subway^{MD} :
<https://www.subway.com/fr-ca/contactus/subwayfaqs/subway-mvp-rewards>.

A. Concours : Il y a deux (2) modes de participation au Concours. **Le mode 1 exige que des achats admissibles soient effectués (comme indiqué); le mode 2 n'exige pas que des achats admissibles soient effectués (également comme indiqué) :**

1. Effectuer un achat : Chaque participant(e) peut participer aux Modes d'achat 1 (a) et/ou 1 (b), comme indiqué ci-dessous. Veuillez noter qu'il y a un maximum de dix (10) participations au Concours par participant(e) et par jour pendant la Période de promotion, quelle que soit le mode de participation ou la combinaison de modes de participation.

(a) Acheter un sandwich de 12 po avec ou sans produit Frito-Lay Chips† : Pendant la Période de promotion, achetez un sandwich de 12 po dans un restaurant Subway^{MD} (chacun étant un « **Achat de sandwich admissible** ») par le biais de votre Compte. Ce faisant, vous recevrez une (1) inscription au Concours. En effectuant votre Achat de sandwich admissible, ajoutez au moins un (1) produit de Frito-Lay Chips à votre commande, jusqu'à épuisement des stocks, en utilisant votre Compte et vous recevrez deux (2) inscriptions supplémentaires au Concours, ce qui signifie que vous recevrez un total de trois (3) inscriptions au Concours.

OU

(b) Effectuer un achat d'au moins 5 \$ avec des produits Frito-Lay Chips† : Pendant la Période de promotion, faites un achat d'au moins 5,00 \$ et ajoutez au moins un (1) produit Frito-Lay Chips à votre commande, jusqu'à épuisement des stocks, par le biais de votre Compte et vous recevrez deux (2) inscriptions au Concours. Veuillez noter que si vous n'effectuez qu'un achat d'au moins 5 \$ sans produit Frito-Lay Chips, vous ne recevrez aucune inscription au Concours.

†Exemples pour gagner des inscriptions au Concours : Pendant la Période de promotion, si vous achetez trois (3) sandwichs de 12 po dans un restaurant Subway^{MD} en une seule commande, vous recevrez un total de trois (3) inscriptions au Concours. Si vous achetez un (1) sandwich de 12 po dans un restaurant Subway^{MD} et ajoutez un (1) produit Frito-Lay Chips dans la même seule commande, pendant la Période de promotion, vous recevrez un total de trois (3) inscriptions au Concours. Si vous ajoutez trois (3) produits Frito-Lay Chips à un achat minimum de 5,00 \$ dans un restaurant Subway^{MD} en une seule commande, pendant la Période de promotion, vous recevrez un total de six (6) inscriptions au Concours.

2. Inscription par courrier sans effectuer d'achat : Si vous n'êtes pas encore membre du programme de Récompenses Étoiles Subway^{MD}, rendez-vous sur le site <https://www.subway.com/fr-ca/rewards> pour créer un Compte, comme décrit ci-dessus à la section 4 A.1. Les Comptes sont gratuits, mais sont soumis aux Conditions générales du programme de Récompenses Étoiles Subway^{MD}. Pour obtenir des inscriptions au Concours sans faire d'achat, écrivez en lettres moulées votre nom, votre adresse, votre date de naissance, votre numéro de téléphone et l'adresse courriel associée à votre Compte sur une feuille de papier accompagnée par une rédaction manuscrite originale d'au moins cinquante (50) mots sur l'article du menu de 12 po que vous aimeriez essayer et envoyez-la dans une enveloppe dûment affranchie à « Saison des sandwichs de 12 po - Récompenses Étoiles Subway », a/s de Merkle Inc. P.O. BOX 246, Dept. 259770, Pickering, ON CA, L1V 2R4. Vous recevrez dix (10) inscriptions au Concours, par enveloppe dûment affranchie. Toutes les inscriptions envoyées par la poste doivent être envoyées au plus tard le 13 décembre 2024, le cachet de la poste faisant foi, et reçues au plus tard le 20 décembre 2024. Toutes les inscriptions deviennent la propriété exclusive du Commanditaire et aucune ne fera l'objet d'un accusé de réception ou d'un

retour. La preuve de l'envoi ou de la soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception par le Commanditaire. Le Commanditaire ne peut pas être tenu responsable des bulletins d'inscription perdus, tardifs, incomplets, invalides, inintelligibles, illisibles, mal adressés ou insuffisamment affranchis, lesquels seront disqualifiés.

Limite : Chaque participant(e) peut recevoir jusqu'à dix (10) inscriptions au Concours par jour pendant la Période de promotion, quel que soit le mode de participation ou la combinaison de modes de participation.

B. Jeu à gains instantanés : Pendant la Période de promotion, ou jusqu'à épuisement des prix instantanés, le premier des deux prévalant, rendez-vous sur footlongseason.com (« Site de promotion ») et suivez les liens et instructions pour vous inscrire au programme de Récompenses Étoiles Subway^{MD} (si vous ne l'avez pas déjà fait) et pour créer un Compte, tel que décrit ci-dessus à la section 4 A. 1. Les Comptes sont gratuits, mais sont soumis aux Conditions générales du programme de Récompenses Étoiles Subway^{MD}. Ensuite, cliquez/touchez sur le bouton « Jouer maintenant » et vous accéderez à la page du Jeu à gains instantanés où vous recevrez une (1) partie de Jeu à gains instantanés. Une fois sur la page du Jeu à gains instantanés, jouez au « Jeu de correspondance des menus » en touchant les tuiles pour trouver tous les éléments correspondants. Une fois que vous aurez terminé le jeu, les résultats du Jeu à gains instantanés s'afficheront instantanément. Les résultats des gains instantanés ne dépendent pas du résultat du jeu. Les prix instantanés sont attribués de manière aléatoire, comme décrit dans la section 8.

Les personnes potentiellement gagnantes du Jeu à gains instantanés recevront des instructions pour réclamer leur prix ou leur offre. Pour être admissible à recevoir un prix, chaque personne potentiellement gagnante ou destinataire de l'offre devra répondre correctement à une question réglementaire à durée limitée. Seuls les personnes potentiellement gagnantes qui auront rempli en temps voulu les exigences liées à la réclamation d'un prix/d'une offre et/ou dont l'admissibilité aura été vérifiée se verront attribuer un prix/d'une offre. L'Administrateur est responsable du bon fonctionnement du Jeu à gains instantanés.

Limite : Chaque participant(e) peut recevoir une (1) partie de Jeu à gains instantanés par jour.

Il est interdit à plusieurs participants de partager la même adresse courriel ou le même Compte. Toute tentative par un(e) participant(e) d'obtenir plus que le nombre de jeux/participations indiqué(e) en utilisant des adresses courriel, des Comptes, des identités, des inscriptions et des connexions multiples/différentes, ou toute autre méthode, annulera les jeux/participations de ce(tte) participant(e) et celui-ci (celle-ci) pourra être disqualifié(e). Toute utilisation d'un système automatisé pour participer est interdite et entraînera la disqualification. Le Commanditaire ne peut pas être tenu responsable des inscriptions perdues, tardives, incomplètes, invalides, inintelligibles ou mal adressées, lesquelles seront disqualifiées. En cas de litige concernant l'identité d'un(e) participant(e), le Commanditaire et l'Administrateur se fieront aux informations fournies par le(la) participant(e) pour s'inscrire à cette Promotion ou pour s'inscrire au programme de Récompenses Étoiles Subway^{MD}. Si des informations supplémentaires fournies par le(la) participant(e) sont incompatibles avec les informations fournies lors de l'inscription à cette Promotion ou au programme de Récompenses Étoiles Subway^{MD}, le Commanditaire et/ou l'Administrateur peuvent disqualifier ce(tte) participant(e) et cette disqualification peut entraîner l'annulation de tout prix/offre gagné(e). Le Commanditaire peut, à sa discrétion, demander au(à la) participant(e) de fournir des documents supplémentaires afin de prouver l'identité du(de la) participant(e).

5. Concours/Jeu à gains instantanés : L'Administrateur est un organisme de jugement indépendant dont les décisions relatives à l'administration et au fonctionnement de la Promotion

et à la sélection des gagnants potentiels sont définitives et contraignantes pour toutes les questions liées à la Promotion. Concours: Le tirage au sort sera effectué au nom du Commanditaire par l'Administrateur à environ 12 h 00 HE le 26 décembre 2024 à Southfield, dans le Michigan. Les prix seront attribués dans l'ordre décrit au paragraphe 8. Jeu à gains instantanés : cent trente-trois mille quatre cents (133 400) instants gagnants aléatoires générés par ordinateur, un pour chaque prix énuméré ci-dessous, seront générés pendant la Période de promotion. Si vous êtes le(la) premier(e) joueur(euse) à jouer au Jeu à gains instantanés à ou après l'un des instants générés aléatoirement, vous serez un(e) gagnant(e) instantané(e) potentiel(le) du prix indiqué.

6. TOUS LES GAGNANTS POTENTIELS SONT SOUMIS À LA VÉRIFICATION DU COMMANDITAIRE OU DE L'ADMINISTRATEUR, DONT LES DÉCISIONS SONT DÉFINITIVES ET CONTRAIGNANTES POUR TOUTES LES QUESTIONS LIÉES À LA PROMOTION. UN(E) PARTICIPANT(E) N'EST PAS LE(LA) GAGNANT(E) D'UN PRIX, MÊME SI LE JEU À GAIN INSTANTANÉ OU LE CONCOURS L'INDIQUE, TANT QUE L'ADMISSIBILITÉ DU(DE LA) PARTICIPANT(E) ET DU(DE LA) GAGNANT(E) POTENTIEL(LE) DU JEU À GAIN INSTANTANÉ ET/OU DU CONCOURS N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉE ET QUE LE(LA) PARTICIPANT(E) N'A PAS ÉTÉ INFORMÉ(E) DE LA FIN DE LA VÉRIFICATION. LE COMMANDITAIRE N'ACCEPTERA PAS DE CAPTURES D'ÉCRAN OU D'AUTRES PREUVES DE GAIN EN LIEU ET PLACE DE SON PROCESSUS DE VALIDATION. TOUT JEU QUI SE PRODUIT APRÈS UNE DÉFAILLANCE DU SYSTÈME POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT EST CONSIDÉRÉ COMME UN JEU DÉFECTUEUX, EST NUL ET NE SERA PAS HONORÉ.

7. Vérification des gagnants potentiels : Pour recevoir un prix, il faut se conformer aux présentes Règles officielles. Les gagnants potentiels du Concours seront avisés par courrier, par courriel ou par téléphone. Chaque personne potentiellement gagnante d'un prix d'une valeur de 600 \$ ou plus (parent/tuteur légal si la personne gagnante est mineure dans son lieu de résidence) devra signer et renvoyer une Déclaration de conformité, qui devra être reçue par l'Administrateur dans les quarante-huit (48) heures suivant la date d'envoi de l'avis ou de la tentative d'avis, afin de pouvoir réclamer son prix. Pour réclamer leur prix, les gagnants potentiels peuvent être amenés à fournir leur nom, leur adresse postale (les boîtes postales ne sont pas autorisées) et leur date de naissance afin de confirmer leur admissibilité et à des fins de remise du prix, dans les quarante-huit (48) heures suivant la date d'envoi de l'avis ou de la tentative d'avis.

Pour être admissible à recevoir un prix, chaque personne potentiellement gagnante ou destinataire de l'offre devra répondre correctement à une question réglementaire à durée limitée. Si la personne potentiellement gagnante d'un prix ne peut pas être contactée, ou ne parvient pas à signer et à renvoyer la Déclaration de conformité ou à fournir toute autre information demandée dans le délai requis (le cas échéant), si elle ne répond pas correctement à la question réglementaire, ou si le prix est retourné comme non livrable, la personne potentiellement gagnante renonce à son prix. Si la personne potentiellement gagnante d'un prix du Concours est disqualifiée pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire attribuera le prix en question à une autre personne gagnante par tirage au sort parmi toutes les inscriptions admissibles restantes. Si le temps le permet, il y aura trois (3) tirages au sort alternatifs, après quoi le prix en question ne sera pas attribué. Les prix instantanés et les offres non réclamés ne seront pas attribués. Les prix autres que les voyages seront attribués environ 8 à 10 semaines après la fin de la Promotion.

8. PRIX/OFFRES, VALEUR APPROXIMATIVE AU DÉTAIL (« VAD », en CAD), ET CHANCES DE GAGNER :

Prix du Concours :

UN (1) VOYAGE COMME GRAND PRIX : Un voyage pour la personne gagnante et un(e) (1)

invité(e) à Paris, en France, pour le match NBA 2025 - San Antonio Spurs vs. Indiana Pacers (le « Match »). Le voyage comprend le transport aérien aller-retour pour deux (2) personnes en classe économique à partir d'un grand aéroport à proximité du domicile de la personne gagnante (déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion), au Canada; trois (3) nuits d'hébergement dans un hôtel (3+ étoiles) déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion (chambre simple, occupation double); deux (2) billets pour le Match (catégorie 6 de niveau inférieur); et 1 000 \$ d'argent de poche. La personne gagnante doit voyager aux dates déterminées par le Commanditaire à sa seule discrétion, faute de quoi le prix sera annulé. Le voyage et l'hébergement sont soumis à disponibilité. Le voyage doit être un voyage aller-retour. Le Commanditaire déterminera la compagnie aérienne et l'itinéraire de vol à sa seule discrétion. Aucun remboursement ou indemnisation ne sera effectué en cas d'annulation ou de retard d'un vol. Le voyage est soumis aux conditions énoncées dans la présente Promotion, ainsi qu'à celles énoncées par le transporteur aérien choisi par le Commanditaire, telles qu'elles sont détaillées dans le contrat du billet de passager. Toutes les dépenses et tous les frais accessoires de déplacement qui ne sont pas expressément indiqués dans la description du forfait ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, le transport terrestre, les repas, les frais accessoires, les pourboires, les tarifs ou droits des voyageurs, les frais de la compagnie aérienne, les suppléments, les frais d'aéroport, les frais de service ou les frais d'établissement, les frais personnels à l'hébergement, les frais de sécurité, les taxes ou autres dépenses, sont à la charge exclusive de la personne gagnante et de son invité(e). La personne gagnante doit être en possession d'une pièce d'identité et d'une carte de crédit valide pour l'enregistrement à l'hôtel et pour couvrir les faux frais. Sauf s'il s'agit d'un enfant de la personne gagnante, le(la) compagnon(ne) de voyage doit avoir dix-huit (18) ans ou plus à la date du départ ou être un frère ou une sœur/ami(e) de la personne gagnante disposant des autorisations et décharges parentales adéquates et doit voyager sur le même itinéraire et en même temps que la personne gagnante. Si la personne gagnante est mineure dans son lieu de résidence, le(la) compagnon(ne) de voyage doit être le parent ou le(la) tuteur(trice) légal(e) de la personne gagnante. Le(la) compagnon(ne) de voyage doit signer une décharge de responsabilité/publicité avant l'émission des documents de voyage. La personne gagnante et son(sa) compagnon(ne) de voyage sont seuls responsables de l'obtention de passeports valides et de tout autre document nécessaire pour voyager à l'étranger. Des restrictions de voyage, des conditions et des limitations peuvent être appliquées. Le Commanditaire ne remplacera pas les billets, les coupons d'agence ou les certificats perdus, mutilés ou volés. Le Commanditaire n'est pas responsable si le Match ou tout événement est retardé, reporté ou annulé pour quelque raison que ce soit, auquel cas cette partie du prix est annulée dans son intégralité et aucune substitution ne sera fournie, sauf à l'entière discrétion du Commanditaire. VAD : 7 253 \$ CA. La valeur réelle peut varier en fonction des variations des tarifs aériens, de la distance entre le point de départ et le point d'arrivée et de tout autre facteur. Aucune différence entre la valeur réelle et la valeur approximative au détail ne sera versée à la personne gagnante.

TROIS (3) GRANDS PRIX « SUBWAY^{MD} POUR UN AN » : Subway^{MD} pour un an attribué sous forme de sept (7) cartes-cadeaux Subway^{MD} de 500 \$ et d'une (1) carte-cadeau Subway^{MD} de 150 \$. Chaque carte-cadeau sera livrée à l'adresse postale de la personne gagnante (les boîtes postales ne sont pas autorisées). VAD : 3 650,00 \$ CAD chacune.

Les chances de gagner un Prix du Concours dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues pendant la Période de promotion. **Limite :** Un (1) Prix du Concours par personne.

Prix/offres du Jeu à gains instantanés : Les chaussettes, le bonnet, la bougie parfumée aux biscuits et le porte-boisson isotherme avec sangle portant le logo Subway^{MD} sont collectivement désignés par le terme « Cadeau ».

Quantité	Description du prix	VAD en CAD
50	Chaussettes Subway ^{MD} Choicemark	16,30 \$

150	Bonnet à logo Subway ^{MD} (taille unique)	16,24 \$
50	Porte-boisson isotherme Subway ^{MD} avec sangle	13,04 \$
150	Bougie parfumée au pain d'épices Subway ^{MD} (boîte)	10,94 \$
1 000	400 points de Récompenses Étoiles Subway ^{MD*}	2,00 \$ en argent Subway ^{MD} (Échangeable seulement dans les restaurants Subway ^{MD} participants; non échangeable contre de l'argent comptant; aucune valeur marchande)
Quantité	Description de l'offre	VAD
2 000	100 points de Récompenses Étoiles Subway ^{MD**}	s.o. (Échangeable seulement dans les restaurants Subway ^{MD} participants; non échangeable contre de l'argent comptant; aucune valeur marchande)
5 000	75 points de Récompenses Étoiles Subway ^{MD**}	s.o. (Échangeable seulement dans les restaurants Subway ^{MD} participants; non échangeable contre de l'argent comptant; aucune valeur marchande)
25 000	50 points de Récompenses Étoiles Subway ^{MD**}	s.o. (Échangeable seulement dans les restaurants Subway ^{MD} participants; non échangeable contre de l'argent comptant; aucune valeur marchande)
100 000	25 points de Récompenses Étoiles Subway ^{MD**}	s.o. (Échangeable seulement dans les restaurants Subway ^{MD} participants; non échangeable contre de l'argent comptant; aucune valeur marchande)

Conditions relatives aux points de Récompenses Étoiles Subway^{MD} : L'argent Subway^{MD} ne peut être échangé que dans les restaurants Subway^{MD} participants. Aucune valeur marchande. Toute utilisation des points de Récompenses Étoiles Subway est soumise à l'acceptation des Conditions générales, qui peuvent être consultées à l'adresse <https://www.subway.com/en-ca/contactus/subwayfaqs/subway-mvp-rewards>.

****Échangez 400 points contre 2 \$ en argent Subway^{MD}**. L'argent Subway^{MD} ne peut être échangé que dans les restaurants Subway^{MD} participants. Aucune valeur marchande.

Les chances de gagner dépendent de la date et de l'heure de l'inscription, du nombre de prix/offres encore disponibles au moment de l'inscription et du nombre de parties de Jeu à gains instantanés admissibles reçues. Le nombre de prix/offres à gagner diminuera au fur et à mesure.

qu'ils seront attribués. Limite : Un (1) article en guise de cadeau, un (1) prix de 400 points de Récompenses Étoiles Subway^{MD} et une (1) offre pour chaque Jeu à gains instantanés par personne.

VAD totale de tous les prix : 25 303 \$.

Pour tous les prix/offres instantanés : Les prix/offres instantanés ne sont pas transférables et aucune substitution ne sera effectuée, à l'exception de ce qui est prévu dans les présentes, à la seule discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix/offre par un autre de valeur égale ou supérieure si le prix/offre désigné n'est plus disponible pour quelque raison que ce soit. Les gagnants sont responsables de toutes les taxes et de tous les frais associés à la réception et/ou à l'utilisation du prix/de l'offre. Les VAD sont déterminées au moment de la publication des présentes Règles officielles et la valeur d'un prix peut fluctuer. Une personne gagnante ne pourra prétendre à aucune différence entre la VAD et la valeur réelle du prix au moment de l'attribution de celui-ci. Le style, la couleur, la taille et tous les autres détails du prix seront déterminés par le Commanditaire, à sa seule discrétion, le cas échéant. Tous les autres coûts et dépenses liés à l'acceptation du prix qui ne sont pas expressément énoncés dans les présentes seront à la charge exclusive de la personne gagnante. Les prix/offres sont fournis « en l'état » sans aucune garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou d'absence de contrefaçon. Les prix/offres autres que les voyages seront distribués environ 8 à 10 semaines après la fin de la Promotion.

Décharge : Lors de la réception d'un prix ou d'une offre, les gagnants acceptent de dégager de toute responsabilité les Entités de la Promotion, NBA Properties, Inc., la National Basketball Association (la « **NBA** ») et les équipes membres de la NBA (collectivement, les « **Entités NBA** ») et leurs filiales, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs, agences de publicité/promotion respectifs ainsi que chacune de leurs sociétés mères respectives et les dirigeants, administrateurs, employés et agents de chacune de ces sociétés (collectivement, les « Parties déchargées ») de toute action, réclamation, blessure, perte ou dommage découlant de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de la participation à cette Promotion et/ou de l'acceptation, de l'utilisation, de l'incapacité d'utiliser, de la mauvaise utilisation ou de l'échange de tout prix (y compris toute blessure ou tout préjudice y afférent). La personne gagnante du Grand Prix reconnaît que l'exécution des services y afférents relève de la seule et unique responsabilité des fournisseurs des services composant le Grand Prix.

10. Publicité : À moins que cela ne soit interdit, la participation à la Promotion constitue le consentement de chaque personne gagnante vis-à-vis de l'utilisation par le Commanditaire, les Entités NBA et leurs agents du nom, de l'image, de la photographie, de la voix, des avis et/ou de la ville d'origine et de la province de la personne gagnante à des fins promotionnelles dans tout média, dans le monde entier, sans autre paiement ou contrepartie. Le Commanditaire n'est pas obligé d'utiliser les informations ou le matériel publicitaire susmentionnés, mais il est autorisé à le faire et à modifier ces informations ou ce matériel à sa seule discrétion, sans autre obligation ou compensation.

11. Conditions générales : Le Commanditaire se réserve le droit d'annuler, de suspendre et/ou de modifier la Promotion, ou toute partie de celle-ci, en cas de fraude, de défaillance technique, d'erreur humaine ou de tout autre facteur portant atteinte à l'intégrité ou au bon fonctionnement du Concours ou du Jeu à gains instantanés, ou en cas d'événement ou de cause échappant au contrôle du Commanditaire (p. ex., des événements tels que des catastrophes naturelles, des urgences nationales, des maladies très répandues, des déclarations de guerre, des forces majeures, des actes de terrorisme) qui perturberaient tout aspect du Concours ou du Jeu à gains instantanés, y compris, mais sans s'y limiter, l'attribution des prix/offres, comme déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion. Dans ce cas, le Commanditaire se réserve le droit de modifier les prix/offres proposés dans les présentes et d'attribuer les prix/offres au hasard parmi les inscriptions ou jeux admissibles reçus jusqu'au moment de la perturbation.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'il considère comme ayant falsifié le processus d'inscription ou le fonctionnement du Concours ou du Jeu à gains instantanés, y compris, mais sans s'y limiter, en soumettant des inscriptions/jeux frauduleux, ou en agissant en violation des Règles officielles de cette Promotion ou de toute autre promotion, ou d'une manière antisportive ou dérangeante. Toute tentative par une personne de saper délibérément le fonctionnement légitime du Concours ou du Jeu à gains instantanés peut constituer une violation du droit pénal et civil et, si une telle tentative est faite, le Commanditaire se réserve le droit de demander des dommages-intérêts à une telle personne dans toute la mesure permise par la loi. Tout manquement de la part du Commanditaire dans l'application d'une disposition des présentes Règles officielles ne constitue pas une renonciation à ladite disposition. En aucun cas, il ne sera attribué plus de prix/offres que ce qui est indiqué dans les présentes Règles officielles, ou attribué autrement qu'en conformité avec les présentes Règles officielles. Si, pour quelque raison que ce soit, le nombre de notifications de prix/offres envoyées (ou le nombre de réclamations reçues) est supérieur au nombre de prix offerts, comme indiqué dans les présentes Règles officielles, le Commanditaire se réserve le droit d'attribuer le nombre de prix/offres prévu par le biais d'un tirage au sort parmi toutes les réclamations de prix/offres admissibles reçues. S'il existe une divergence ou une incohérence entre toute autre déclaration contenue dans tout matériel lié à la Promotion (y compris les versions imprimées des présentes Règles officielles) et les Règles officielles affichées sur le site de la Promotion, les Règles officielles en anglais affichées sur le site de la Promotion prévaudront, régiront et contrôleront ces dernières.

12. Limitations de responsabilité : Les Parties déchargées ne sont pas responsables de : (1) toute information incorrecte ou inexacte causée par des erreurs d'impression ou par tout équipement ou programme associé ou utilisé dans le cadre de la Promotion ou fourni par les participants; (2) les défaillances techniques de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions d'Internet, des lignes téléphoniques ou du matériel ou des logiciels de réseau; (3) l'intervention humaine non autorisée dans toute partie de la Promotion, y compris, mais sans s'y limiter, le processus d'inscription (4) les erreurs techniques ou humaines qui peuvent survenir dans l'administration de la Promotion, y compris, mais sans s'y limiter, le traitement des inscriptions; ou (5) toute blessure ou tout dommage à des personnes ou à des biens pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation des participants à la Promotion ou par la réception, l'utilisation, l'incapacité à utiliser ou la mauvaise utilisation d'un prix ou d'une offre. Si, pour quelque raison que ce soit, il est confirmé que la participation ou le jeu d'un(e) participant(e) a été supprimé(e) par erreur, perdu(e) ou autrement détruit(e) ou corrompu(e), le seul recours du (de la) participant(e) est une autre participation au Concours ou un autre Jeu à gains instantanés, si cela est possible.

13. Litiges : Tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présentes Règles officielles, ou les droits et obligations des participants et de l'Administrateur dans le cadre du Concours, seront régis et interprétés conformément au droit substantiel de l'Ontario et du Canada, y compris les dispositions en matière de procédure de ces lois, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles ou dispositions de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois d'une autre juridiction. Nul lorsque la loi l'interdit ou le restreint.

Pour les participants qui ne résident pas dans la province de Québec : Dans la mesure permise par la loi applicable, toute controverse ou réclamation découlant des présentes Règles officielles ou de leur violation, ou s'y rapportant, sera réglée par arbitrage exécutoire conformément à la Loi sur l'arbitrage de l'Ontario, lors d'une audience qui se tiendra en Ontario, au Canada. L'arbitrage se déroulera en anglais et le jugement sur la sentence rendue par le(s) arbitre(s) pourra être inscrit dans tout tribunal compétent en la matière. L'engagement d'une procédure d'arbitrage par une partie lésée en vue de régler les litiges découlant du présent Concours ou s'y rapportant est une condition préalable à l'engagement d'une action en justice par l'une ou l'autre des parties. Chaque partie devra couvrir ses propres frais découlant de l'arbitrage. Si l'une des parties engage une action devant un tribunal avant qu'une décision finale ne soit rendue sur la

controverse ou la réclamation par un arbitre, la partie ayant engagé ladite action doit régler tous les frais engagés par les parties dans le cadre dudit arbitrage et des procédures judiciaires, qu'il s'agisse ou non de la partie ayant obtenu gain de cause. En s'inscrivant, les participants se soumettent également à la juridiction des tribunaux compétents situés dans la province de l'Ontario, au Canada.

Comme condition de participation à ce Concours, tous les participants acceptent que : (a) en aucun cas les participants n'auront le droit ou l'autorisation d'obtenir des récompenses pour, et les participants renoncent expressément à tout droit de réclamer, des dommages-intérêts punitifs, accessoires et consécutifs, et tout autre dommage, autres que les débours réels, et tout droit de voir les dommages-intérêts multipliés ou autrement augmentés, et en aucun cas les frais d'avocat ne pourront être récupérés par l'une ou l'autre des parties; et (b) tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de ou liés au Concours ou à tout Prix attribué seront réglés de manière individuelle, sans recours à aucune forme de recours collectif.

14. Renseignements personnels des participants : Les renseignements recueillis auprès des participants sont soumis à la Politique de confidentialité du Commanditaire <https://www.subway.com/fr-ca/privacy/privacy-policy>.

Les participants peuvent se voir offrir la possibilité optionnelle de recevoir des coupons, des bulletins d'information, des documents d'information, des communications commerciales ou toute autre promotion spéciale ou toute autre offre du Commanditaire, des sociétés affiliées au sein du groupe Subway^{MD}, de l'Administrateur et/ou des fournisseurs de service tiers. Les participants ne seront pas contactés à des fins marketing sauf s'ils ont expressément donné leur consentement.

15. Liste des gagnants : Pour obtenir la liste des gagnants, [cliquez ici](#). La liste des gagnants sera affichée une fois la confirmation des gagnants terminée.

16. Courriels relatifs à la Promotion : En participant à la Promotion, vous acceptez de recevoir des courriels liés à la Promotion, y compris, mais sans s'y limiter, un courriel de confirmation d'inscription.

Subway^{MD} est une marque de commerce déposée de Subway IP LLC.

© Merkle, Inc., 2024. Tous droits réservés.

Les identifications de la NBA sont la propriété intellectuelle de NBA Properties, Inc. et des équipes membres respectives de la NBA.

© 2024 NBA Properties, Inc. Tous droits réservés.